

Le 10 mars 2015

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 10 mars 2015 à 19 h 30, au centre communautaire.

**PRÉSENTS**

Monsieur Michel Jr Bourdeau, maire

Monsieur Roger D'Antonio, conseiller  
Monsieur Julien Leclerc, conseiller  
Monsieur Jean-Pierre Brazeau, conseiller  
Monsieur David Beaugard-Paquin, conseiller  
Monsieur Yves de Repentigny, conseiller

**AUSSI PRÉSENTS**

Monsieur Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier  
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et greffière

**ÉTAIT ABSENT**

Monsieur Guy Jodoin, conseiller

\*\*\*\*\*

**2015-03-026 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beaugard-Paquin  
et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 mars 2015 à 19 h 30.

ADOPTÉE

**2. MOT DU MAIRE**

**2015-03-027 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 mars 2015 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Item	
1	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
2	<b>MOT DU MAIRE</b>
3	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
4	<b>ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX</b>
5	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR</b>
6	<b>AFFAIRES DU CONSEIL</b>

Le 10 mars 2015

6.1	SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / APPUI
<b>7</b>	<b>ADMINISTRATION</b>
<b>7.1</b>	<b>GREFFE</b>
7.1.1	ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SIS AU 78, 7E AVENUE
7.1.2	ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SIS AU 78, 7E AVENUE
7.1.3	ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
<b>7.2</b>	<b>TRÉSORERIE</b>
7.2.1	LISTE DES COMPTES
<b>7.3</b>	<b>RESSOURCES HUMAINES</b>
7.3.1	SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHE TEMPORAIRE DU PERSONNEL / PISCINE MUNICIPALE
<b>8</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
8.1	PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE SIGNATURE
<b>9</b>	<b>TRAVAUX PUBLICS, RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT</b>
<b>10</b>	<b>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</b>
<b>11</b>	<b>LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b>
11.1	L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE
<b>12</b>	<b>AFFAIRES NOUVELLES</b>
12.1	SERVICES PROFESSIONNELLES / INSPECTEUR EN BÂTIMENT / LOT 1 574 861
12.2	OFFRE D'ACHAT / LOT 1 574 861 / AUTORISATION DE SIGNATURE
<b>13</b>	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR</b>
<b>14</b>	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>

ADOPTÉE

2015-03-028

**4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2015**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2015 sans modification.

ADOPTÉE

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR**

2015-03-029 6.1 **SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE / APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la « Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire » aura lieu du 27 avril au 3 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

D'APPUYER la « Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire », qui se déroulera du 27 avril au 3 mai 2015.

ADOPTÉE

2015-03-030 7.1.1 **ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SIS AU 78, 7<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels en vue de la réalisation des plans et devis d'appel d'offres ainsi que la surveillance de chantier pour les travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire situé au 78, 7<sup>e</sup> Avenue, deux (2) soumissions ont été reçues;

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence J. Dagenais architecte + associé inc., 10 boulevard D'Anjou, suite 200, Châteauguay (Québec), J6K 1B7, pour les services professionnels en vue de la réalisation des plans et devis d'appel d'offres ainsi que la surveillance de chantier pour les travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire situé au 78, 7<sup>e</sup> Avenue, et ce, pour un montant totalisant seize mille cent dollars (16 100 \$), plus les taxes applicables.

Imputation budgétaire : Règlement numéro 631.

ADOPTÉE

**2015-03-031**      **7.1.2**    **ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE / TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT, AMÉLIORATION ET AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE SIS AU 78, 7<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels en vue de la réalisation des plans préliminaires, des plans et devis d'appel d'offres en structure, mécanique du bâtiment et infrastructures, ainsi que la surveillance de chantier pour les travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire situé au 78, 7<sup>e</sup> Avenue, deux (2) soumissions ont été reçues;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Les Services exp inc., 40, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 1L7, pour les services professionnels en vue de la réalisation des plans préliminaires, des plans et devis d'appel d'offres en structure, mécanique du bâtiment et infrastructures, ainsi que la surveillance de chantier pour les travaux de remise en état, amélioration et agrandissement du centre communautaire situé au 78, 7<sup>e</sup> Avenue, et ce, pour un montant totalisant seize mille cinq cents dollars (16 500 \$), plus les taxes applicables.

Imputation budgétaire : Règlement numéro 631.

ADOPTÉE

**2015-03-032**      **7.1.3**    **ADJUDICATION DE CONTRAT / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour les services professionnels d'un évaluateur agréé du Québec en vue de la réalisation d'une mise à jour de l'évaluation professionnelle des bâtiments et équipements municipaux, trois (3) soumissions ont été reçues;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Lefebvre & Associés évaluateurs agréés inc., 3341, boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5, pour les services professionnels en vue de la réalisation d'une mise à jour de l'évaluation professionnelle des bâtiments et équipements municipaux, et ce, pour un montant totalisant cinq mille dollars (5 000 \$), plus les taxes applicables.

QUE la Municipalité autorise M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité tout document nécessaire à cette fin.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2015-03-033**      **7.2.1**    **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves de Repentigny  
et RÉSOLU

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier;

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de cent soixante-quinze mille quatre cent trente-trois dollars et vingt-neuf cents (175 433,29 \$).

ADOPTÉE

**2015-03-034 7.3.1 SERVICE DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE /  
EMBAUCHE TEMPORAIRE / PISCINE MUNICIPALE**

Il est PROPOSÉ par monsieur David Beauregard-Paquin  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire d'un coordonnateur / sauveteur en chef à la piscine municipale pour la période estivale selon le taux horaire en vigueur et pour le nombre d'heures allouées aux prévisions budgétaires pour la préparation du programme 2015, et

QUE la Municipalité entérine l'embauche temporaire des sauveteurs à la piscine municipale pour l'année 2015 selon le taux horaire en vigueur.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2015-03-035 8.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES  
POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL /  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil prévoit la formation de 5 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est PROPOSÉ par monsieur Roger D'Antonio  
et RÉSOLU

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à présenter et signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et que ladite demande soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2015-03-036 11.1 L'AIR EN FÊTE INC. / ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU CAMP DE JOUR / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de grande qualité en matière de camp de jour à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE L'Air en Fête possède une expertise indéniable en matière de gestion de loisir et une certification de l'Association des camps certifiés du Québec, assurant la qualité des services offerts;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un service de camp de jour municipal accessible et de qualité;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

DE MANDATER L'Air en Fête de la gestion de la programmation, de la planification, de l'organisation et de la coordination, de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, de la gestion des communications et de la promotion du camp de jour estival de la Municipalité pour l'année 2015.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir entre la Municipalité et L'Air en Fête.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2015-03-037 12.1 SERVICES PROFESSIONNELLES / INSPECTEUR EN BÂTIMENT / LOT 1 574 861**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite acquérir l'immeuble du lot 1 574 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

D'AUTORISER M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier à mandater un professionnel en vue de faire inspecter le bâtiment présentement érigé sur le lot 1 574 861.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**2015-03-038 12.2 OFFRE D'ACHAT / LOT 1 574 861 / AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre présentée par la Municipalité pour l'acquisition de l'immeuble du lot 1 574 861 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil;

Il est PROPOSÉ par monsieur Jean-Pierre Brazeau  
et RÉSOLU

QUE la Municipalité accepte d'acquérir l'immeuble du lot 1 574 861 sis au 120, boulevard de l'Église ouest, et ce, pour un montant de quatre-vingts mille dollars (80 000 \$) plus les taxes si applicables.

QUE la Municipalité autorise M. Michel Bourdeau, maire, M. Ron Kelley, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la Municipalité l'offre d'achat et tout document nécessaire.

QUE la Municipalité autorise les dépenses encourues par les professionnels nécessaires à cette fin.

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

Certificat de crédits suffisants émis.

ADOPTÉE

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2015-03-039 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc  
et RÉSOLU

DE LEVER la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 10 mars 2015 à 19 h 56.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL**

---

Michel Jr Bourdeau  
Maire

---

Lily Ducharme  
Greffière